

INTRODUCTION

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung

La tendance est à la moralisation des relations internationales. Les États et les acteurs non étatiques – ONG, organisations régionales, entreprises, institutions judiciaires, individus – invoquent de plus en plus des arguments moraux pour justifier leurs actions. Quand bien même douterait-on de leur sincérité, on ne peut plus nier que les considérations éthiques ont désormais un poids croissant dans les affaires du monde, non tant parce que les acteurs *sont* réellement moraux, que parce qu'ils doivent *sembler* l'être sur la scène internationale. Il y a un demi-siècle, Niebuhr observait déjà que, si la question morale est si fréquemment soulevée dans la théorie et la pratique des relations internationales, c'est « non seulement parce que les hommes cherchent honnêtement à faire le bien dans leurs vies collective et individuelle, mais aussi parce qu'ils ne peuvent pas suivre leurs intérêts sans prétendre le faire conformément à un système de valeurs¹ ».

Prenant acte de cette évolution, un domaine de recherche s'est développé sous différentes appellations, dont les plus courantes sont « éthique des relations internationales », « éthique internationale », « morale internationale », « éthique globale », « éthique mondiale », « théorie normative en relations internationales », ou des conjonctions comme « éthique et relations internationales » ou « la morale dans les relations internationales ». On peut la définir comme l'étude de la nature et du rôle des prescriptions, des valeurs morales, des

1. R. Niebuhr, « The 1954 Conference on international politics », in N. Guilhot (dir.) [2011], p. 269.

Éthique des relations internationales

enjeux et des dilemmes éthiques, dans les relations internationales. « Elle pose, explique Stanley Hoffmann, la question suivante : étant donné la nature de la politique internationale et les contraintes qui s'exercent sur toute politique étrangère, quelles sont, d'une part, les *limites* morales que les acteurs (États, organisations internationales ou régionales, acteurs transnationaux telles que les entreprises multinationales, etc.) doivent respecter et, d'autre part, les *objectifs* moraux qu'ils doivent se fixer¹ ? »

L'expression « relations internationales » est elle-même discutable, d'une part parce que l'étymologie du mot « international », créé par Jeremy Bentham en 1789 pour désigner littéralement les relations entre nations², ne permet pas de rendre compte du fait qu'aujourd'hui ces relations impliquent une grande diversité d'acteurs non étatiques et néanmoins globaux, d'où la préférence de certains auteurs pour l'expression « éthique globale³ », et d'autre part parce que l'on peut également préférer parler d'« interactions » plutôt que de « relations »⁴.

Nous utilisons l'expression « éthique des relations internationales », à la fois parce que ces problèmes sont tellement connus que l'on peut parler de « relations internationales » sans présumer que l'on prend chacun des deux mots qui la composent dans un sens trop étroit, et parce que les alternatives sont, elles aussi, discutables. Le terme « global » par exemple est ambigu puisqu'il peut renvoyer à un phénomène particulier, la mondialisation (*globalization*), qui d'ailleurs n'est pas clairement circonscrit dans le temps, comme à tout problème concernant le globe terrestre dans son entièreté, ou la population mondiale.

L'éthique des relations internationales n'est pas un ensemble de règles, un code sur lequel tout le monde serait d'accord. Elle est au contraire le lieu d'un débat entre des traditions philosophiques différentes, des valeurs morales opposées, qui s'affrontent sur des ques-

1. S. Hoffmann [1988], p. 3-4.

2. J. Bentham [2011].

3. T. Pogge, *in* T. Pogge et K. Horton (dir.) [2008], p. xviii.

4. M. Frost [2009], p. 1, n. 1.

Introduction

tions pratiques. Y a-t-il des guerres justes ? Existe-t-il un droit à la santé, qui nous obligerait à venir en aide aux moins bien lotis de ce monde ? Quelles sont nos obligations à l'égard des générations futures ? Le commerce international doit-il se soumettre à des contraintes morales ? Si la pollution n'a pas de frontière, qui en est responsable ? Quels sont les défis éthiques auxquels doivent faire face les tribunaux pénaux internationaux ? Le monde serait-il meilleur et plus juste si nous avions des frontières ouvertes ? Qu'est-ce qu'un compromis acceptable pour une organisation humanitaire ? Comment penser l'éthique des opérations de paix ? Est-il seulement possible d'atteindre une gouvernance globale efficace et juste ?

Il n'y a pas de solution simple à ces problèmes complexes, et la manière d'y répondre révèle toujours des présupposés éthiques différents. Comme l'a noté Hoffmann, le fait que « tous les hommes d'État parlent le même langage moral : leurs discours sont truffés de références à ce qui est juste et à ce qui est injuste, au droit et à la loi », et que « la Charte des Nations unies comme un certain nombre de traités quasi universels paraissent fournir une grammaire commune » ne doit pas nous aveugler, car « communauté de vocabulaire et communauté de valeurs ne sont pas la même chose. Des gens qui croient à des valeurs très différentes et recourent au même vocabulaire dégradent à la fois le vocabulaire et les valeurs que celui-ci exprime¹ ».

Dans ces conditions, les problèmes moraux qui se présentent sur la scène internationale sont des dilemmes qu'il n'est pas possible de surmonter sans faire de lourds sacrifices, de l'incident diplomatique à la violence massive, et ils ont souvent des conséquences plus graves que ceux qui se posent à l'individu, puisqu'ils affectent potentiellement des millions voire des milliards de personnes. Les relations internationales, comme l'avait compris Weber², sont par nature tragiques³.

1. S. Hoffmann [1982], p. 30.

2. R. Aron [1967*b*], p. 526-529.

3. M. Frost [2012].

Éthique des relations internationales

INTERDISCIPLINARITÉ

Au croisement de la science politique et de la philosophie, l'éthique des relations internationales a des liens à la fois avec la théorie des relations internationales et la philosophie des relations internationales qui, comme le rappelle Frédéric Ramel après Stanley Hoffmann et Raymond Aron¹, se distinguent l'une de l'autre :

« La théorie renvoie à un système hypothético-déductif animé par la volonté de savoir “pour prévoir et pouvoir”. La philosophie des relations internationales, quant à elle, ne vise pas à élaborer une loi ou à repérer des régularités susceptibles de donner lieu à des généralisations scientifiques. Elle consiste, sur la base d'une anthropologie et d'une définition de la nature humaine – philosophie qui repose sur une métaphysique – ou d'une compréhension directe de l'action politique – un certain nombre d'approches depuis Machiavel –, à mener une réflexion générale sans référence à un appareillage méthodologique ou le recours à des hypothèses destinées à être vérifiées². »

L'éthique des relations internationales est un point d'intersection entre ces deux branches puisqu'elle est pratiquée à la fois par des politologues travaillant en théorie des relations internationales, plus précisément sur les théories normatives (« théorie normative des relations internationales³), et par des philosophes travaillant en philosophie politique et en éthique, plus précisément en éthique appliquée. L'éthique se divise effectivement en trois branches : la métaéthique (les concepts fondamentaux à l'origine de nos jugements moraux), l'éthique normative (les principes généraux qui devraient guider nos

1. S. Hoffmann [1961] et R. Aron [1967a].

2. F. Ramel [2011], p. 21, n. 21.

3. Comme le font K. W. Thompson [1967] et, plus récemment, M. Cochran [1999] et T. Erskine [2013] par exemple.

Introduction

jugements et nos actions) et l'éthique appliquée, qui applique l'éthique normative à des situations concrètes, des cas pratiques particulièrement controversés, ce que l'on appelle couramment des questions de société. En philosophie, l'éthique des relations internationales est l'un des sous-domaines de l'éthique appliquée, au même titre que d'autres (la bioéthique, l'éthique des affaires, l'éthique animale, etc.), et on peut considérer qu'elle relève aussi de la philosophie politique. Elle intéresse également quelques juristes, qui s'interrogent sur « l'éthique du droit international », c'est-à-dire la manière dont l'éthique contribue à créer, mais aussi défier parfois, et changer le droit international¹.

Au sein de chacune de ces disciplines, l'éthique des relations internationales est longtemps restée marginale, puisque les philosophes se soucient depuis peu de relations internationales, et les politologues et les juristes, d'éthique. Dans l'histoire de la philosophie occidentale, « les relations internationales occupent une place fort discrète, et quelque peu embarrassée² », même chez les auteurs aujourd'hui connus pour avoir posé les jalons des théories contemporaines, de Thucydide à Hegel en passant par Machiavel, Hobbes et Kant par exemple. Quant aux spécialistes des relations internationales, l'éthique leur pose des problèmes « qu'ils trouvent sur leur route mais qu'ils contournent le plus souvent³ ».

L'interdisciplinarité intrinsèque de l'éthique des relations internationales n'est donc pas toujours vécue comme telle, puisque les uns et les autres ont tendance à ne pas sortir des frontières de leur discipline respective et ne se lisent pas toujours entre eux, même s'ils ont exactement les mêmes objets. Elle est également source de tensions. Les philosophes travaillant en éthique des relations internationales se font fréquemment reprocher de ne pas « vraiment » faire de la philosophie, lorsqu'ils intègrent aussi la littérature et les résultats de la science politique, à laquelle il faudrait ne pas toucher pour préser-

1. Par exemple A. Papaux [1997] et D. E. Childress III (dir.) [2012].

2. P. Hassner [2000], p. 28.

3. S. Hoffmann [1982], p. 10.

Éthique des relations internationales

ver une sorte de « pureté » philosophique ; les politologues travaillant en éthique des relations internationales se font fréquemment reprocher par leurs collègues positivistes d'être davantage dans l'essai idéologique que dans la recherche sérieuse, forcément empirique¹ ; et les juristes travaillant en éthique des relations internationales sont généralement soupçonnés d'être dans la manipulation des normes à des fins politiques, c'est-à-dire intéressées. Pour Koskenniemi, par exemple, « le tournant éthique [en droit international] est une politique² ».

Ces craintes sont parfois justifiées, mais elles ont l'effet pervers d'entretenir une certaine méfiance, voire une paranoïa, à l'égard de l'interdisciplinarité, et un conservatisme qui s'illustre notamment dans le maintien de dichotomies conceptuelles archaïques. Les positivistes distinguent par exemple les théories normatives, qu'ils considèrent comme de vagues élucubrations, et les théories analytiques ou descriptives, plus sérieuses. Cette séparation est en réalité artificielle puisque, comme l'a bien montré Klaus-Gerd Giesen, « toute théorie des relations internationales, y compris la théorie prétendument purement explicative ou empirique, comporte une dimension éthique qui reste cependant souvent implicite³ ». Ceux des politologues et des juristes qui sont encore positivistes et qui postulent donc une séparation stricte entre leur « science » et toute question éthique font comme si leur discours émanait de ce que Thomas Nagel appelle le « point de vue de nulle part⁴ », alors qu'ils parlent bien d'un certain point de vue, qui présuppose une certaine éthique.

« Celui qui, de peur de paraître non scientifique, disait déjà Hoffmann, n'ose dire ce qui selon lui “devrait être” en fait d'impéra-

1. Jean Baudoin considère ainsi les approches philosophiques de la science politique comme des « formes naïves d'essayisme mondain » (*Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 2004, p. 20).

2. M. Koskenniemi [2002], p. 173.

3. K.-G. Giesen [1992], p. 8. M. Cochran [1999], p. 1, dira aussi que « toute théorie en relations internationales est une théorie normative », puisque même les positivistes ne peuvent éviter les présupposés normatifs.

4. T. Nagel [1993].

Introduction

tifs moraux n'hésite pas toujours à proclamer "ce qui devrait être" en fait de décisions politiques, sans se douter que ses choix pragmatiques avoués sont en bonne partie dictés par ses choix éthiques refoulés¹. » L'éthique des relations internationales n'est donc pas la seule branche de l'étude des relations internationales à être normative, puisque toute théorie l'est plus ou moins : elle est simplement celle qui l'assume le plus, puisque à la différence des autres elle ne refoule pas cette normativité mais s'y intéresse explicitement.

Elle est aussi la preuve qu'« il est illusoire et dangereux de vouloir séparer totalement, comme on a tendu à le faire jusque-là en sciences sociales, la théorie empirique de la théorie normative² ». La revue *Ethics & International Affairs* revendique ainsi une approche à la fois normative (prescriptive) et empirique (contextualiste)³.

Ces intolérances disciplinaires n'ont donc pas lieu d'être, et elles causent des divisions qui fragilisent chacune de ces disciplines, alors que l'interdisciplinarité devrait au contraire les renforcer. C'est ce qu'ont bien vu les quelques auteurs qui la défendent et la pratiquent, au premier rang desquels Raymond Aron, ainsi que ses deux disciples Stanley Hoffmann et Pierre Hassner. Hoffmann rejette « la position du moraliste non politique, qui croit que des jugements moraux peuvent être rendus dans l'abstrait. En politique, tous les jugements moraux sont des jugements historiques. Ils sont, suivant le jargon contemporain, contextuels ou situationnels ; on ne peut les séparer des circonstances concrètes⁴ ». Également convaincus que « la réflexion philosophique au sujet de questions normatives doit s'appuyer et se nourrir d'une compréhension critique et empirique des institutions politiques », nous nous inscrivons dans cette lignée et défendons la nécessité d'une approche interdisciplinaire⁵.

1. S. Hoffmann [1957], p. 922.
2. P. Braillard, préface à K.-G. Giesen [1992], p. XII.
3. J. Rosenthal et C. Barry (dir.) [2009], p. IX.
4. S. Hoffmann [1982], p. 38.
5. R. Chung [2002], p. 330.

Éthique des relations internationales

ÉVOLUTION

L'éthique des relations internationales, qui est aujourd'hui un domaine de recherche en plein essor, donnant lieu à toujours plus de publications, de colloques et d'enseignements, est à la fois ancienne et récente. Elle s'inscrit en effet dans une réflexion millénaire, qui remonte au moins au fameux dialogue entre les Athéniens et les Méliens rapporté par Thucydide, qui au ^ve siècle avant JC posait déjà une question fondamentale : dans quelle mesure faut-il appliquer aux « étrangers », c'est-à-dire à ceux qui n'appartiennent pas à notre communauté politique, les mêmes principes éthiques qu'à nous ? Autrement dit, jusqu'où doit s'étendre le cercle de la considération morale ? Est-il déterminé par des frontières territoriales ? Une question toujours actuelle, et renouvelée au ^{xx}e siècle par de nombreuses réflexions sur la pertinence morale de la distance¹. Ces racines antiques du questionnement normatif au sujet de ce qui ne s'appelait pas encore des relations « internationales » ne sont d'ailleurs pas seulement occidentales, comme en témoigne notamment l'éthique de la guerre, déjà développée dans d'autres traditions².

De souche ancienne, donc, l'éthique des relations internationales a toutefois été « disciplinée » beaucoup plus récemment, puisqu'en tant que domaine de recherche distinct, elle s'est constituée non pas à la fin du ^{xx}e siècle, contrairement à ce qu'on lit souvent³, mais dès la fin du ^{xix}e siècle. Elle s'est en revanche véritablement systématisée et consolidée depuis les années 1980, grâce à une inflation éditoriale considérable.

La philosophie des relations internationales occidentale se développe à partir de la fin de l'époque médiévale, puisqu'elle dépend de plusieurs facteurs, comme l'émergence de la souveraineté et de la conception

1. Par exemple P. Singer [1972], p. 231-232, et H. Shue [1988].

2. Voir par exemple la manière dont l'intervention humanitaire était théorisée en Chine antique il y a plusieurs milliers d'années, dans le chapitre de J.-B. Jeangène Vilmer, *infra*.

3. Par exemple dans P. Hayden (dir.) [2009], p. 1.

Introduction

moderne de l'État, et les grandes découvertes scientifiques et géographiques de la Renaissance. À partir du XVII^e siècle, elle sera en outre enrichie par les théories du contrat social (Hobbes, Locke, Rousseau) et les premières formulations du droit international public, ou droit des gens, avec l'École de Salamanque (Vitoria, dont Hall dira en 1880 que ses dissertations *De Indis* et *De Jure Belli*, écrites vers 1532, marquent « une ère dans l'histoire de l'éthique internationale¹ », puis Suárez) et la sécularisation ultérieure (Grotius, Pufendorf, Wolff, Vattel)².

Les premières occurrences de l'« éthique des relations internationales » apparaissent quant à elles au XIX^e siècle. « La question de la guerre relève de ce qu'on appelle le droit des peuples et l'éthique internationale », lit-on par exemple en 1839 dans un manuel américain d'éthique politique à destination des étudiants en droit³ écrit par Francis Lieber, l'auteur, vingt-quatre ans plus tard, du fameux « Code Lieber »⁴ qui, un an avant la première Convention de Genève⁵, régule la conduite de la guerre.

La guerre en est la manifestation la plus évidente, mais elle n'est pas la seule. *The Popular Science Monthly* présente ainsi le *copyright* international comme « une question d'éthique internationale » en 1878⁶. L'Église s'en empare également⁷. Et, preuve qu'elle s'affirme déjà comme un champ de recherche distinct, une École d'été d'éthique appliquée à Plymouth (Massachusetts) en 1891 offre, entre autres questions pratiques (le crime, la charité, le traitement des animaux, etc.), un cours d'éthique internationale⁸.

1. William Edward Hall [1880], p. 659.

2. Sur l'évolution de la philosophie des relations internationales en général, non spécifiquement sur l'éthique, voir F. Ramel [2011].

3. F. Lieber [1839], p. 629.

4. *Instructions for the Government of Armies of the United States in the Field* (1863).

5. *Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne* (1864), signée à l'époque par 12 États.

6. *The Popular Science Monthly*, septembre 1878, p. 618.

7. Voir par exemple J. Taylor [1893] et, plus tard et en français, E. Julien [1927].

8. Le 11 juillet 1891 à 17 h (*International Journal of Ethics*, 1: 4, 1891, p. 489). Voir aussi la conférence en 1897 de J. M. Robertson [1903].

Éthique des relations internationales

La première question qui se pose à ces auteurs, philosophes ou juristes, est alors de savoir quel rapport cette éthique des relations internationales entretient avec le droit, puisque le droit international existe déjà, qu'il est « la traduction dans des formes juridiques de l'éthique internationale¹ », et que « la morale internationale » de son côté n'est autre qu'un « droit naturel international² ». La frontière est poreuse et le débat fait rage à la fin du XIX^e siècle. « Existe-t-il réellement un droit international comme droit, ou bien est-ce une morale internationale, une simple branche de la morale³ ? »

Certains auteurs pensent que « le droit international est une morale internationale et non pas un droit », puisque « le signe propre et caractéristique du droit, la sanction de l'action, lui fait défaut⁴ ». « Le droit des gens européen n'est en effet qu'une éthique internationale », écrit par exemple un juriste hollandais en 1892, puisqu'il n'est pas contraignant : cette éthique « serait changée en droit dès qu'il y aurait un pouvoir, supérieur à celui des nations covivantes, auquel ces nations se soumettraient quant à l'exercice de la justice⁵ ». Le droit international n'est pas « du droit », renchérit un autre article l'année suivante, et devrait plus adéquatement être appelé « éthique ou morale internationale⁶ ». Certains, faisant valoir que la base des relations internationales devrait être éthique plutôt que juridique, proposent même de remplacer l'expression *jus gentium* par « international rights » ou « international ethics »⁷. C'était déjà la position de John Austin, lorsqu'il disait qu'il serait plus précis de parler de « moralité internationale positive » plutôt que de droit international⁸.

1. The Lake Mohonk Arbitration Conference, Report of the Sixth Annual Meeting, 1900, p. 74.

2. J. Folliet [1934], p. 8.

3. D. de Folleville [1881], p. 27.

4. E. Acollas [1869], p. vii.

5. P. van Bemmelen [1892], p. 21.

6. W. L. Scruggs [1893], p. 274.

7. Transactions of the Anthropological Society of Washington, vol. 3, 83rd regular meeting, 6 mai 1884, p. 65.

8. J. Austin [1861], p. 115.

Introduction

D'autres auteurs, en revanche, défendent la distinction, et prétendent que le droit international est bien un droit, pas une « branche internationale de la morale », répondant « qu'il est inexact d'ailleurs de dire que la loi internationale soit dépourvue de toute sanction », puisqu'il y a la guerre, l'opinion publique et le jugement de l'histoire¹.

Nombreux sont alors ceux qui reconnaissent l'influence de l'éthique sur le droit. En France, Léon Bourgeois, premier président de la Société des Nations en 1919, Prix Nobel de la paix l'année suivante, écrit que le droit international « se pénètre peu à peu des idées morales qui constituent ce qu'[il] a appelé, dans une étude récente, la morale internationale² ». Il y a effectivement consacré une conférence à l'Institut des hautes études internationales le 21 janvier 1922³. La « morale internationale » était déjà invoquée trois ans plus tôt, dans le fameux article 227 du Traité de Versailles qui accuse Guillaume II d'« offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités ».

La seconde question qui occupe les philosophes et juristes de cette période est la relation entre cette éthique internationale et l'éthique *intranationale* que l'on connaît – la distinction entre l'inter- et l'intranational étant alors pertinente, ce qui sera de moins en moins le cas avec la mondialisation au xx^e siècle⁴.

En 1904, on observe que la société internationale n'étant pas aussi réglée que les États, « l'éthique internationale a des siècles de retard sur l'éthique reconnue à l'intérieur des États eux-mêmes⁵ ». On va donc tenter, les années suivantes, de rattraper le temps perdu, non seulement en formulant régulièrement des appels (comme ce livre de 1912 qui rappelle qu'« une fraction importante de l'opinion publique reconnaît et proclame, selon la formule pacifiste, que les “rapports entre les Nations doivent être régis par les mêmes principes généraux

1. D. de Folleville [1881], p. 29-31.

2. L. Bourgeois [1923], p. 11.

3. L. Bourgeois [1922].

4. T. Pogge, in T. Pogge et K. Horton (dir.) [2008], p. xvii.

5. A. Jordan [1904], p. 22. Voir aussi Arthur O. Lovejoy [1904].

Éthique des relations internationales

de droit et de morale que les rapports entre les individus”¹ »), mais en tentant également de théoriser ce qui est en train de devenir un domaine de recherche distinct.

Selon un article de 1915 sur « le principe de l'éthique internationale », « l'évolution morale » a fait que « l'attention s'est récemment tournée vers l'éthique de la vie internationale »². Au début du XIX^e siècle, explique l'auteur, la morale était principalement considérée du point de vue de l'individu, puis elle a été ensuite interprétée en termes de fonction sociale, pour finalement s'étendre aussi à la scène internationale, avec des problèmes tels que la guerre, le commerce international et les relations entre les peuples dominants et dominés.

L'une des questions les plus communes à l'époque est celle de savoir si l'on peut penser l'éthique des relations internationales sur le modèle de l'éthique des individus, c'est-à-dire si l'on peut juger le comportement des États au sein de la société internationale en termes de bien et de mal, leur reconnaissant des droits et des devoirs, comme on le fait des individus au sein d'un même État. Cet article de 1915 se demande donc si « la morale des nations est identique à celle de la vie individuelle³ ». Si les mêmes règles, les mêmes principes, s'appliquent aux deux.

Certains, dont Roosevelt, ont explicitement répondu par l'affirmative. Ils pensent que la responsabilité, les récompenses, les punitions, doivent s'appliquer de la même manière aux nations qu'aux individus. L'idée est séduisante, explique l'auteur, mais ce n'est pas si simple. Le parallèle est handicapé par le fait que la scène internationale présente quelques spécificités, comme l'absence d'un code complet de droit international, le manque de tribunaux internationaux et la difficulté de faire respecter les principes ou de sanctionner les nations. Ces différences expliquent que l'analogie entre individus et nations ne fonctionne pas, et les obligations morales ne peuvent donc pas être les mêmes. Un autre article reproche aux philosophes

1. J. Péliissier et M.-E. Arnaud [1912], p. 196.

2. A. C. Armstrong [1915], p. 17.

3. *Ibid.*

Introduction

moraux « d'échouer à distinguer entre l'éthique *intranationale* et l'éthique *internationale* », et de discuter les problèmes d'éthique internationale « du point de vue des principes *intranationaux* »¹.

Pour cette raison, notamment, le scepticisme domine et la question se pose de savoir s'il existe vraiment une éthique des relations internationales, si elle est seulement possible. « Y a-t-il, peut-il y avoir, une éthique des relations internationales ? » demande Tufts en 1918², dans un article issu d'une rencontre sur « L'éthique et les relations internationales » organisée par l'American Philosophical Association à Princeton les 27-28 décembre 1917. Il se demande d'abord si les nations peuvent être considérées comme des agents moraux, ensuite quels sont les standards de justice entre elles, et finalement si l'aristocratie (c'est-à-dire la domination de l'Angleterre, la France et les États-Unis) ou la démocratie doit organiser la société internationale – en vertu de l'efficacité, et de valeurs telles que la liberté et la culture. Cette dernière question reste d'ailleurs très actuelle puisqu'elle renvoie au problème de la gouvernance oligarchique (le G20 réunit aujourd'hui 90 % du PIB mondial) et de ses dérives³.

Nombreux sont les auteurs qui, en même temps qu'ils soulignent l'intérêt de l'éthique des relations internationales, déplorent qu'elle ait été jusqu'alors si peu étudiée. « Les principes de morale devant régir les rapports des Nations entre elles ont fait l'objet seulement d'un nombre restreint d'études⁴ », constate un livre français en 1912. « Bien que très négligée par les historiens, l'étude des relations morales entre peuples présente un intérêt considérable », renchérit un autre cinq ans plus tard⁵. « On n'a jamais très clairement réfléchi au champ de l'éthique internationale », déplore en 1919 un article américain⁶.

C'est vrai, mais le grand nombre de publications, généralement inspirées par la Première Guerre mondiale puis la Société des Nations,

1. S. J. Meltzer [1915], p. 515.

2. J. H. Tufts [1918], p. 299.

3. B. Badie [2011].

4. J. Péliissier et M.-E. Arnaud [1912], p. 196.

5. G. Le Bon [1917], p. 279.

6. F. J. McConnell [1919], p. 188.

Éthique des relations internationales

qui y sont exclusivement consacrées à cette époque viennent combler ce retard¹. De grands noms y contribuent. En France, Marcel Mauss, comme Léon Bourgeois et d'autres, affirme en 1920 qu'« Il existe maintenant une morale internationale »². Trois ans plus tard aux États-Unis, John Dewey publie dans le premier volume de *Foreign Affairs* un article intitulé « Ethics and International Relations », en réponse aux « cyniques selon lesquels il n'y a pas de connexion entre l'éthique et les relations internationales »³.

On peut donc dire qu'en tant que domaine de recherche distinct, l'éthique des relations internationales – ou la « morale internationale », comme on l'appelait alors en français, définie comme « l'idée de justice dans les relations entre les peuples⁴ », ou encore « une partie de la morale sociale. Elle embrasse et les devoirs des individus envers les nations [...] et les devoirs réciproques des communautés nationales »⁵ – s'est constituée de la fin du XIX^e siècle au premier quart du XX^e.

Revenant d'ailleurs sur cette évolution, un ouvrage de 1934 explique que si l'éthique des relations internationales a pris de l'importance depuis le XIX^e siècle, c'est grâce notamment au « développement des moyens de communications [qui] a rapetissé la terre et rapproché les hommes », au « mouvement des peuples vers les nations [...], si bien que notre époque est, à la fois, celle de l'internationalisme, du cosmopolitisme et du nationalisme », et à la Première Guerre mondiale et les crises ultérieures qui ont « remis en question des opinions assises et fait surgir des problèmes nouveaux. Ainsi la morale internationale, suscitant les anxiétés et les recherches, a-t-elle gagné au point de tendre à l'autonomie et de mériter qu'on lui consacrerait de vastes études »⁶.

1. Par exemple H. C. Warren [1917], J. H. Tufts [1918], B. Williams [1923] et L. P. Jacks [1924].

2. M. Mauss, « La nation et l'internationalisme » (1920), *in* [1974], p. 630. Voir à la fin du présent volume la postface de Frédéric Ramel.

3. J. Dewey [1923], p. 85.

4. J. Péliissier et M.-E. Arnaud [1912], p. 16.

5. J. Folliet [1934], p. 7. Ou comme « la morale des relations entre les nations du monde » (R. Coste [1964], p. 1).

6. J. Folliet [1934], p. 7.

Introduction

Son expression essentielle à cette époque est ce qu'il est convenu d'appeler le premier des « grands débats » en relations internationales, celui entre réalistes et idéalistes dans les années 1920 et 1930. Les réalistes reprochent aux idéalistes d'être des utopistes, de croire en la perfectibilité de l'homme et de faire primer les principes moraux sans tenir compte de leur applicabilité à la réalité, c'est-à-dire d'avoir des normes universalistes et rationalistes, d'avoir trop d'attente relativement aux institutions juridiques, et d'être naïfs puisqu'ils présument la bonne volonté des hommes d'État. Cette présentation de l'idéalisme en fait « une version vulgarisée et édulcorée du kantisme¹ ».

Inversement, les réalistes se voient comme tragiques, et leur influence majeure de ce point de vue est Max Weber. Ils défendent ce que Weber appelait l'éthique de la responsabilité (*Verantwortungsethik*), qui tient compte des conséquences dans l'évaluation morale et donne la priorité aux résultats sur les intentions, par opposition à l'éthique de la conviction (*Gesinnungsethik*) qui défend une croyance de façon doctrinale sans se soucier des conséquences, et donne la priorité aux intentions sur les résultats². Cette distinction recoupe celle que l'on fait aujourd'hui entre deux des trois principales familles de l'éthique normative³ : le conséquentialisme, selon lequel une action est morale lorsqu'elle produit de bonnes conséquences pour les personnes concernées, et le déontologisme, selon lequel une action est morale lorsqu'elle est accomplie par devoir – ce qui suppose l'existence objective et *a priori* de certaines obligations morales universelles, et la conviction que les actes ont une valeur intrinsèque (qu'ils sont bons ou mauvais en eux-mêmes, indépendamment des conséquences). Les réalistes, qui prônent une éthique de la responsabilité, sont donc par nature plutôt conséquentialistes, alors que les idéalistes, qui prônent une éthique de la conviction, plutôt déontologistes.

1. K.-G. Giesen [1992], p. 38.

2. M. Weber [1959], p. 187-188.

3. La troisième famille est l'éthique de la vertu, qui insiste plutôt sur le caractère moral de l'agent – ce qu'Aristote appelait son *ethos*.

Éthique des relations internationales

Comme le rappelle Giesen contre l'interprétation dominante, Weber ne prône pas un empirisme axiologiquement neutre et dénué de tout jugement moral. Il écrit certes que « ce ne peut jamais être la tâche d'une science empirique d'établir des normes obligatoires et des idéaux afin d'en déduire des modes d'emploi pour la pratique¹ », mais il ajoute aussitôt que cela ne signifie « en aucun cas que les jugements de valeurs, parce qu'ils se fondent en dernière instance sur certains idéaux et sont par conséquent d'origine "subjective", doivent être retirés de la discussion académique² ». Weber est donc plus nuancé qu'on le dit, comme le sont d'ailleurs les réalistes qui s'en inspirent.

L'éthique des relations internationales dans les années 1940 et 1950 est largement due au réalisme classique de ceux qu'on appelle les « pères fondateurs » de l'après-Seconde Guerre mondiale (E. H. Carr, Hans Morgenthau, Reinhold Niebuhr, John Herz, Georg Schwarzenberger et Arnold Wolfers par exemple)³, qu'il ne faut surtout pas confondre avec le néoréalisme ultérieur d'un Kenneth Waltz. Une des questions que cet ouvrage souhaite mettre en avant porte sur l'héritage philosophique du réalisme en théorie des relations internationales. La dichotomie familière entre le réalisme classique et l'idéalisme d'obéissance kantienne préconisée par les wilsoniens au début du XX^e siècle a eu pour effet de présenter l'essor de l'éthique des relations internationales comme une réaction critique face à un réalisme amoral. Bien qu'une certaine interprétation canonique du réalisme politique ait joué un rôle déterminant dans l'évacuation des questions morales dans l'étude soi-disant objective et scientifique des comportements des États, menant depuis une quarantaine d'années à un tournant positiviste et conservateur, avec Waltz pour les sciences sociales et Kissinger pour la politique étrangère⁴ par exemple, il y a lieu de remettre en cause la valeur exégétique de cette interprétation courante

1. M. Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* (1922), traduit par K.-G. Giesen [1992], p. 39.

2. *Ibid.*

3. E. H. Carr [1949] et [1964]; H. Morgenthau [1946], [1948] et [1985]; R. Niebuhr [1932] et [1965]; J. Herz [1951]; G. Schwarzenberger [1941] et A. Wolfers [1962].

4. W. Scheuerman [2011], p. 94.

Introduction

et d'examiner à nouveau la richesse philosophique du réalisme dans le domaine de l'éthique des relations internationales¹.

Certains réalistes classiques, loin de faire de la séparation de la morale et de la politique leur point de départ, ont contesté le « divorce entre les sphères de la politique et de la moralité² », en affirmant, au contraire, qu'« une conception amoral de la *realpolitik* serait inacceptable³ ». Il convient de rappeler à ce sujet que *The Twenty Years Crisis* de Carr (1939) contient un chapitre sur « la morale dans la politique internationale⁴ », à l'origine d'un débat constitutif au sujet de son rôle et de ses limites. Peu importe dans quelle perspective théorique les uns et les autres se situent, il faut souligner l'importance du réalisme dans la genèse même de l'éthique des relations internationales plutôt que reconduire l'impression erronée que cette école de pensée constitue une doctrine monolithique devant être d'emblée exclue de ce domaine de recherche⁵.

Du côté de la science politique, Hoffmann estime en 1988 que l'une des deux plus importantes évolutions des dix dernières années dans la littérature sur les relations internationales est l'émergence, « particulièrement aux États-Unis et en Angleterre, d'une nouvelle littérature sur les aspects éthiques des relations internationales et en particulier de la politique étrangère⁶ ». Il attribue ce développement à plusieurs changements, dont la « révolution nucléaire », qui crée une insécurité propre à la réflexion, et l'interdépendance économique, c'est-à-dire la mondialisation, qui fait que les problèmes internes aux États dépendent désormais de la coopération internationale. Autrement dit, il n'y a plus, comme lorsque l'on posait la question de l'éthique des relations internationales à la fin du XIX^e siècle, cette distinction entre l'inter- et l'intranational.

Ce développement s'accélère depuis la fin de la guerre froide, qui

1. J.-B. Jeangène Vilmer [2013].
2. E. H. Carr [1964], p. 100.
3. J. Rosenthal [1991], p. XVI.
4. E. H. Carr [1964], chap. 9.
5. S. Recchia [2007].
6. S. Hoffmann [1988], p. 3.

Éthique des relations internationales

gelait les relations entre États et les rendait prévisibles. L'effondrement du bloc de l'Est stimule la réflexion sur les relations internationales car elles sont désormais beaucoup plus incertaines. Un certain nombre de facteurs (la mondialisation économique, l'essor des médias de masse, de l'action humanitaire et d'un discours global sur les droits de l'homme, la multiplication des instruments juridiques) changent la donne et contribuent à faire de la décennie suivante « l'âge d'or » de l'interventionnisme, de la Somalie au Kosovo.

Considérée dans son ensemble, du XIX^e siècle à nos jours, on observe que les périodes durant lesquelles l'éthique des relations internationales est la plus dynamique, au début et à la fin du XX^e siècle, sont des périodes troublées – par les deux guerres mondiales et la tentative de la Société des Nations dans le premier cas, par la menace nucléaire, la mondialisation, l'interventionnisme et l'après-11 Septembre dans le second. Ce n'est guère étonnant et cela confirme que la philosophie est le produit d'un contexte : si celle de Hobbes, par exemple, était une philosophie de la peur, c'est parce qu'elle s'est élaborée dans un contexte particulièrement violent où l'on avait des raisons d'avoir peur, avec la guerre civile en Angleterre et les conflits européens¹.

À ces éléments contextuels, il faut ajouter des raisons intellectuelles, en l'occurrence l'insatisfaction croissante, au sein de la discipline des relations internationales, à l'égard du positivisme, donnant lieu durant la fin des années 1980 et les années 1990 au développement de réflexions métathéoriques (constructivisme et théories critiques) antipositivistes, qui ont une forte dimension philosophique – mais pas toujours normative. Comme le dit Neta Crawford, « les constructivistes n'ont pas grand-chose à dire de ce qu'il faut faire² ». Plus ou moins directement, ce tournant (certains parlent d'*ideational turn*) contribue tout de même au retour de la réflexion sur les normes³ – retour car cela renoue finalement avec le premier grand débat entre réalisme et idéalisme, de sorte que les optimistes considèrent que le

1. S. S. Wolin [1969], p. 1079-1080.

2. N. Crawford [2002], p. 427.

3. F. Ramel [2007], p. 7.

Introduction

positivisme n'a été qu'un « détour de quarante ans¹ » – qui permet à l'éthique des relations internationales de s'épanouir.

L'organisation new-yorkaise Carnegie Council for Ethics in International Affairs, créée en 1914 sous le nom de Church Peace Union, a joué un rôle important dans cette évolution, en publiant notamment les revues *Worldview: A Journal of Ethics and Foreign Affairs* (1958-1985), puis *Ethics & International Affairs* depuis 1987. L'International Studies Association (ISA) a une section « International Ethics » depuis 1993. Les travaux des années 1980-90 visent essentiellement à systématiser ce domaine de recherche, le définir, le positionner relativement aux disciplines qu'il implique, et surtout le défendre contre les critiques qu'il ne manque pas de susciter².

Mervyn Frost se souvient que, lorsqu'il a publié *Towards a Normative Theory of International Relations* en 1986, « l'éthique internationale n'était pas un sous-domaine reconnu au sein de la discipline des relations internationales et il y avait un scepticisme généralisé relativement à la question de savoir si l'éthique pouvait même avoir une place au sein de cette discipline³ ». Dix ans plus tard, il note que la situation a déjà changé et, en 2009, il parle d'un « tournant éthique » en relations internationales⁴ – qui est d'ailleurs plus prononcé au Royaume-Uni qu'en Amérique du Nord⁵.

1. S. Smith [1992]. Le positivisme est néanmoins toujours vigoureux, et hostile à l'éthique des relations internationales.

2. Par exemple C. Beitz [1979] et (dir.) [1985], H. Shue [1980], K. W. Thompson [1980] et (dir.) [1985], N. A. Sims (dir.) [1981], S. Hoffmann [1982] et [1988], A. Linklater [1982], T. Nardin [1983] et T. Nardin et D. Mapel (dir.) [1992], A. Ellis (dir.) [1986], M. Frost [1986] et [1996], C. Brown [1992], L. Bonanate [1995], B. McSweeney (dir.) [1998], F. V. Harbour [1999]. On compte, avant les années 1980, quelques rares précurseurs ayant la même ambition, comme E. W. Lefever (dir.) [1972] et V. Held, S. Morgenbesser et T. Nagel (dir.) [1974].

3. M. Frost [1996], p. IX.

4. M. Frost [2009], p. 1.

5. Entre 1990 et 2006, par exemple, on ne trouverait que quatre articles explicitement normatifs dans les trois meilleures revues américaines (*International Organization*, *International Security* et *World Politics*), qui restent largement dominées par les approches descriptives et explicatives quand, au même moment au Royaume-Uni, les approches normatives sont beaucoup plus fréquentes (R. Price (dir.) [2008], p. 4, n. 6).

Éthique des relations internationales

Du côté de la philosophie politique, le développement de l'éthique des relations internationales a été marqué dans les années 1970-1980 par les travaux de Peter Singer¹ et Onora O'Neill² sur la question de la pauvreté, et de Paul Ramsay³ et Michael Walzer⁴ au sujet de la guerre juste. À l'ombre de l'implication controversée des États-Unis dans la guerre du Viêt-nam et de la course aux armements nucléaires dans le contexte de la guerre froide, la réhabilitation philosophique de la tradition de la guerre juste a fortement déterminé l'orientation des recherches contemporaines, de plus en plus attentives aux travaux effectués en science politique et en droit international, au sujet des enjeux éthiques inhérents aux conflits armés. Dans la foulée des travaux de Walzer, une génération de philosophes s'intéresse davantage aux problèmes du terrorisme, de la torture, de la guerre préventive et de l'intervention militaire pour cause humanitaire⁵.

Les années 1980-1990 seront marquées par l'impact de l'œuvre de John Rawls⁶ dans le champ de la philosophie politique appliquée aux relations internationales. La contribution de Charles Beitz⁷ sera sans doute une des plus importantes pour inscrire l'idée de justice distributive et le phénomène de la mondialisation au cœur des théories de justice globale, en dépit du fait que Rawls lui-même a récusé les interprétations libérales cosmopolitiques de sa théorie de la justice domestique extrapolée dans la sphère internationale⁸. À la suite du débat

1. P. Singer [1972]. Le problème de la pauvreté est devenu une question récurrente tout au long des quatre décennies suivantes dans l'œuvre du philosophe utilitariste. Voir son ouvrage plus récent, P. Singer [2004].

2. O. O'Neill [1986].

3. P. Ramsay [1968].

4. M. Walzer [2006].

5. Voir, entre autres, les ouvrages de R. Bellamy [2006], J. B. Elshtain [2003], J.-B. Jeangène Vilmer [2012], C. Lu [2006], J. Pattison [2010], D. Rodin [2007], H. Shue et D. Rodin (dir.) [2007].

6. J. Rawls [1971] et [1999].

7. C. Beitz [1977].

8. Rawls livrera pour la première fois ses réflexions au sujet de la justice internationale dans le cadre de sa conférence *Amnesty Lectures* à l'Université d'Oxford (J. Rawls [1993]). Sa dernière monographie présente sa conception plus complète et systématique

Introduction

confrontant les libéraux d'allégeance rawlsienne et les communautariens, une discussion philosophique importante portera sur la justification de la partialité nationale et la critique cosmopolitique de la pertinence morale des frontières et de la conception étatiste du droit international¹.

La célébration du bicentenaire du *Projet de paix perpétuelle* de Kant, coïncidant en 1995 avec le cinquantième anniversaire de l'ONU, cristallise également un moment charnière dans la littérature philosophique en éthique des relations internationales. En effet, une relecture de certaines intuitions kantiennes (notamment à partir de l'article notoire de Michael Doyle paru en 1983)² portera dans son sillage le développement important des théories de la démocratie cosmopolitique à partir des travaux fondateurs de David Held³. Les nombreux ouvrages publiés dans les années 2000 consolideront les problématiques centrales de l'heure mais dont le terrain conceptuel avait été défriché dans les décennies précédentes. La parution des travaux de Thomas Pogge⁴ au sujet de la pauvreté et des inégalités internationales sonnera le coup d'envoi du développement remarquable des théories de justice globale⁵. De même, le paradigme philosophique des droits humains fondamentaux suscitera une attention renouvelée⁶. À l'heure actuelle, ce sont aussi les questions plus ciblées de philosophie politique appliquée dans les domaines de la santé publique, de l'environnement ou de l'économie mondiale qui caracté-

(J. Rawls [1999]). Les deux publications ont provoqué des débats nourris et une certaine déception critique dans le camp des libéraux cosmopolitiques.

1. À titre d'exemples, J. Cohen et M. Nussbaum [1996], D. Miller [1995].
2. M. Doyle [1983]. Au sujet du cosmopolitisme kantien, voir aussi F. Teson [1998], J. Bohman et M. Lutz-Bachmann [1997] et plus récemment G.W. Brown [2009] et P. Kleingeld [2012].
3. D. Held [1995], D. Archibugi, D. Held et M. Köhler [1998].
4. T. Pogge [2002].
5. Pour ne citer que ces ouvrages à titre d'exemple : G. Brock [2009], S. Caney [2005], P. Gilabert [2012], N. Hassoun [2012], M. Risse [2012], K.C. Tan [2004], L. Valentini [2011].
6. C. Beitz et R. Goodin [2009], C. Beitz [2011], D. Boucher [2009], J. Griffin [2009], P. Haydn [2001] et C. Tomuschat [2008].

Éthique des relations internationales

risent les plus récentes contributions en éthique des relations internationales¹.

De manière générale, les travaux des années 2000 s'occupent moins que les précédents de légitimer ce champ de recherche devenu de plus en plus interdisciplinaire, puisqu'il est désormais bien établi, mais visent à le consolider et à approfondir ses différentes branches². La réflexion est désormais mature : elle est passée de la question de savoir *si* l'éthique pouvait jouer un rôle dans les relations internationales à celle de savoir *comment et pourquoi* elle le fait³. Elle est aussi entrée dans une phase pédagogique : faisant l'objet de plus en plus de cours dans différents départements universitaires, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le Commonwealth, l'éthique des relations internationales produit un grand nombre de manuels⁴.

Mais cette évolution reste largement réservée au monde anglophone, ce qui, explique Hoffmann en 1988, « est bien sûr une source d'inquiétude, à la fois en raison du silence des autres pays et à cause des dangers de cet esprit de clocher, innocent ou pas si innocent que ça⁵ ». En 1992, Giesen consacre un ouvrage aux *théories anglo-amé-*

1. Soulignons que les perspectives féministes, fort importantes en théorie des relations internationales, sont appelées à se développer dans le domaine de l'éthique internationale. Nous reconnaissons l'absence d'un chapitre consacré aux approches féministes et souhaitons que de futurs travaux leur consacrent l'attention qu'elles méritent.

2. Par exemple, M. Cochran [1999], W. D. Keim [2000], K. Booth, T. Dunne et M. Cox (dir.) [2001], J.-M. Coicaud et D. Warner (dir.) [2001], T. Erskine (dir.) [2003] et [2008], C. J. Nolan (dir.) [2004], P. Singer [2004], S. Caney [2005], C. Lu [2006], D. Chandler et V. Heins (dir.) [2007], N. Dower [2007], R. N. Lebow [2007], M. D. Gismondi [2008], G. Graham [2008], A. F. Lang [2008], D. Boucher [2009] et A. Franceschet (dir.) [2009], E. de Moulins-Beaufort et P. Poirier (dir.) [2013].

3. E. B. Kapstein et J. H. Rosenthal (dir.) [2009], p. xi.

4. Par exemple A. Valls (dir.) [2000], T. Pogge et K. Horton (dir.) [2008], T. Pogge et D. Moellendorf (dir.) [2008], P. Hayden (dir.) [2009], J. H. Rosenthal et C. Barry (dir.) [2009], E. B. Kapstein et J. H. Rosenthal (dir.) [2009], K. Hutchings [2010], R. Shapcott [2010], M. Boylan (dir.) [2011], H. Widdows [2011], M. Frost (dir.) [2011] et M. R. Amstutz [2013].

5. S. Hoffmann [1988], p. 20.

Introduction

ricaines contemporaines « en l'absence de recherches systématiques dans ce domaine en Europe continentale¹ ». Le paradoxe étant que les recherches anglo-américaines en la matière, qui sont donc beaucoup plus riches comme en témoigne la bibliographie à la fin de cette introduction, continuent de s'inspirer des auteurs classiques européens, de Thucydide à Weber en passant par Machiavel, Hobbes et Kant, quand les recherches européennes contemporaines se tournent, elles, vers l'outre-Manche et l'outre-Atlantique.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que la question des valeurs morales et des normes dans les relations internationales n'était pas posée en français. Des philosophes et juristes francophones, on l'a vu, ont contribué depuis le XIX^e siècle à l'émergence de ce domaine de recherche, qu'ils appelaient la « morale internationale² ». Et Raymond Aron n'a cessé d'insister sur l'importance de l'éthique dans les relations internationales, en faisant même une condition de réalisme du réalisme, qui « serait irréaliste s'il tenait pour négligeables les jugements moraux que les hommes portent sur la conduite de leurs gouvernants et des États³ ». Son élève Pierre Hassner y a consacré de nombreux articles⁴, Philippe Braillard s'y est également intéressé⁵ et il a dirigé la thèse de Klaus-Gerd Giesen, devenue l'ouvrage le plus complet sur le sujet en français – mais qui, logiquement, porte sur les théories anglo-américaines⁶. La production francophone s'est accélérée depuis les années 2000⁷, et les auteurs des chapitres suivants peuvent en témoigner, mais elle reste toujours beaucoup moins abondante et systématique que ce qui se fait en anglais.

1. Quatrième de couverture.

2. J. Pélessier et M.-E. Arnaud [1912], L. Bourgeois [1922], P. de Lanux [1924], H. Kraus [1928], J. Folliet [1930] et [1934], Code [1937], N. Politis [1944], A. de Soras [1961], R. Coste [1964].

3. R. Aron [1967a], p. 859.

4. Dont certains sont réunis dans P. Hassner [2000] et [2003].

5. P. Braillard [1974].

6. K.-G. Giesen [1992].

7. Avec par exemple S. Chauvier [1998] et [2006], P. Boniface (dir.) [2000], Ariel Colonomos [2005], R. Chung [2006], R. Chung et G. Nootens (dir.) [2010], M. Cantosperber [2005] et [2010] et, tout récemment, A. Renaut [2013].

Éthique des relations internationales

L'une des raisons de ce retard est institutionnelle. Tandis que les Britanniques créaient en 1919 à Aberystwyth University le premier département de relations internationales au monde, en France près d'un siècle plus tard les relations internationales ne sont toujours pas considérées comme une discipline en tant que telle, digne de faire l'objet d'un département distinct à l'université. En 1963 déjà, Aron parlait de « la discipline appelée dans les universités américaines relations internationales »¹. Dans les universités françaises, le territorialisme disciplinaire – qui divise actuellement l'étude des relations internationales entre des départements de science politique, d'histoire et, dans une moindre mesure, de droit – et les querelles de chapelle ne permettent toujours pas cette institutionnalisation, et l'écart se creuse avec le monde universitaire anglophone, moins cloisonné et plus productif.

Dans ces conditions, l'autonomisation progressive de l'éthique des relations internationales est plus difficile à faire accepter en français. C'est pourtant l'ambition du présent ouvrage : rattraper une partie du retard accumulé dans le monde francophone et contribuer à l'introduction de ce domaine de recherche en présentant quelques-unes de ses problématiques contemporaines. Rassemblant les contributions de philosophes, de politologues et de juristes, nous assumons pleinement sa nature interdisciplinaire.

PLAN DE L'OUVRAGE

Afin de présenter l'éthique des relations internationales contemporaine dans toute sa diversité, le présent ouvrage commence avec des considérations théoriques, visant à déterminer la nature et les limites de ce domaine de recherche, avant de présenter quelques-uns des problèmes pratiques qui l'occupent.

Dans leurs chapitres sur « L'éthique et les théories des relations internationales » et « Les théories idéales et non idéales », Ariel

1. R. Aron [1963], p. 492.

Introduction

Colonomos et Ryoa Chung reviennent sur ce défi d'inscrire l'éthique des relations internationales dans le paysage théorique existant et de trouver le bon équilibre entre les idéaux normatifs qui l'inspirent et le monde réel auquel elle s'applique.

Le développement contemporain de l'éthique des relations internationales allant de pair avec la mondialisation, Klaus-Gerd Giesen poursuit en dévoilant les fondements kantien de ce phénomène moins récent qu'on le pense, et l'éthique libérale à laquelle il correspond. Stéphane Chauvier lui emboîte le pas, en montrant pourquoi et comment les prescriptions idéales du cosmopolitisme restent pertinentes dans la société internationale contemporaine.

Monique Canto-Sperber pense au contraire qu'elles peuvent être dangereuses, et dans son chapitre montre que l'idéal cosmopolitique peut être source de menaces et cause de guerres futures. Partageant plutôt le stato-centrisme du réalisme aronien, elle invite à ne pas sous-estimer les ressources morales des États.

Pendant longtemps, le premier voire le seul des problèmes concrets auxquels l'éthique des relations internationales s'est intéressée a été la guerre. « Le problème du recours à la force est le problème central pour quiconque se soucie de moralité dans les relations internationales¹ », écrit encore Hoffmann en 1981. Parce qu'elle est une expérience extrême qui met à l'épreuve les fondements politiques et éthiques des sociétés humaines, la guerre alimente la réflexion philosophique depuis ses origines.

Sa prévention, sa réalisation et ses conséquences occupent donc les chapitres suivants. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer fait une présentation générale de l'éthique de la guerre, en rappelant l'évolution de l'idée de guerre juste et quelques problèmes contemporains en matière de *jus ad bellum* (droit d'entrer en guerre), *jus in bello* (droit dans la guerre) et *jus post bellum* (droit après la guerre). Marie-Joëlle Zahar et France Gaudreault exposent les débats éthiques qui sous-tendent les opérations militaires dites de maintien et d'imposition de la paix, comme les opérations multidimensionnelles dites de construction

1. S. Hoffmann [1982], p. 55.

Éthique des relations internationales

ou de consolidation de la paix. Dans son chapitre sur l'éthique de l'humanitaire, Fabrice Weissman s'interroge sur la nature de la « morale humanitaire » à l'œuvre dans les ONG et les organisations internationales, et les risques de son instrumentalisation politique, en se restreignant aux situations de conflits armés.

Christian Nadeau et Julie Saada s'intéressent quant à eux à la manière dont l'éthique et la théorie de la justice en particulier se saisissent de la justice transitionnelle, c'est-à-dire des processus mis en place pour favoriser la transition des sociétés en sortie de conflit armé. Et, puisque le travail de la justice pénale internationale est l'un des outils de ces transitions, Frédéric Mégret se demande de quelle éthique sont porteuses les institutions judiciaires internationales telles que les tribunaux *ad hoc* pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ou la Cour pénale internationale.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, toutefois, d'autres branches de l'éthique des relations internationales se sont développées, en premier lieu les questions de justice distributive, puisque l'on a progressivement réalisé que la pauvreté mondiale est devenue – plus que la guerre – la plus grande source de souffrance évitable. Davantage de personnes sont mortes de famine et de maladies guérissables depuis la fin de la guerre froide que de toutes les guerres du *xx^e* siècle entier¹.

Des questions de justice globale (entendue au sens de sa portée spatiale, c'est-à-dire à l'échelle internationale, et de sa portée temporelle, c'est-à-dire à l'échelle intergénérationnelle) font donc l'objet des chapitres suivants. Philippe Van Parijs examine certaines questions philosophiques les plus cruciales au sujet des principes domestiques de justice distributive afin de nous aider à mieux saisir l'évolution des enjeux conceptuels des théories de justice globale. Le chapitre signé par Wayne Norman et Pierre-Yves Néron, ainsi que la contribution d'Axel Gosseries, partagent en commun l'intérêt original de réconcilier des questions de recherche habituellement distinctes. À travers leur analyse critique du rôle des entreprises dans le contexte de la mondialisation économique, Norman et Néron parviennent à recou-

1. T. Pogge, *in* T. Pogge et K. Horton (dir.) [2008], p. xiv.

Introduction

per des questions inhérentes à l'éthique des affaires et l'éthique des relations internationales. Partant d'une étude critique de la conception rawlsienne de la justice distributive, Gosseries recoupe les questions de justice internationale et de justice intergénérationnelle.

Certains problèmes sont spécifiques à l'éthique des relations internationales, parce qu'ils ne se manifestent qu'internationalement, mais d'autres peuvent être autant locaux que globaux. Parmi les premiers se trouve par exemple la question de la migration et de la libre circulation, qui fait l'objet d'un chapitre dans lequel Christine Straehle se demande dans quelle mesure les restrictions à la liberté de mouvement que les États imposent aux populations sont justes, à l'entrée comme à la sortie, et s'il ne faudrait pas plutôt avoir des frontières ouvertes.

Parmi les seconds, qui donc ne nous intéressent ici que dans leur dimension internationale, se trouve en premier lieu l'éthique environnementale, parce qu'on peut même se demander s'il existe seulement des problèmes globaux qui ne sont pas d'une manière ou d'une autre liés à des problèmes environnementaux. Dans son chapitre, Hicham-Stéphane Afeissa examine donc nos obligations morales à l'égard des écosystèmes et des êtres qui composent notre environnement naturel.

C'est le cas aussi de la santé, puisqu'une grande partie des inégalités globales se manifeste par le fait qu'en fonction de son lieu de naissance, un individu peut s'attendre à vivre longtemps et en bonne santé, ou à connaître une vie courte, malade et souffrante. Dans son chapitre sur l'éthique de la santé globale, Daniel Weinstock défend une approche non idéale et se demande notamment s'il existe un « droit humain à la santé ».

Ces chapitres offrent ainsi un panorama non exhaustif des problèmes contemporains en éthique des relations internationales, et témoignent de la vivacité de ce domaine de recherche en pleine croissance. Il y a quarante ans, parler d'éthique dans les relations internationales avait généralement pour effet de causer chez l'interlocuteur « un petit sourire très significatif, ou un acquiescement poli et tout empreint de sympathie pour le pauvre naïf qui s'enlise dans les marécages de l'illusion, ou encore un viril discours cherchant à ramener

Éthique des relations internationales

l'égaré au contact des solides réalités¹ ». Aujourd'hui, on rencontre encore ce genre de réaction – le cynisme désabusé est malheureusement très répandu. Mais l'ampleur et la diversité de la recherche des dernières décennies ont renversé l'accusation : les naïfs qui s'enlisent dans les marécages de l'illusion sont désormais ceux qui persistent à *ne pas* reconnaître la moralisation des relations internationales. L'ambition de ce livre est de ramener les cyniques au contact des solides réalités².

BIBLIOGRAPHIE

- Acollas Émile [1869], *Manuel de droit civil*, Paris, Ernest Thorin.
- Amstutz Mark R. [2013], *International Ethics: Concepts, Theories, and Cases in Global Politics*, 4th ed., Lanham, Rowman & Littlefield.
- Archibugi Daniele, David Held et Martin Köhler (dir.) [1998], *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- Armstrong A. C. [1915], « The principle of international ethics », *The Journal of Philosophy, Psychology and Scientific Method*, 12 : 1, 1915, p. 17-22.
- Aron Raymond [1963], « Pour ou contre une politicologie scientifique ? Et la réponse de Raymond Aron », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 18 : 3, p. 491-498.

1. P. Braillard [1974], p. 75.

2. Nous remercions chaleureusement Pierre Hassner et Frédéric Ramel, qui ont bien voulu encadrer cet ouvrage par une préface et une postface, ainsi que Jean-Philippe Royer, doctorant en philosophie à l'Université de Montréal, qui l'a mis en page.

Tous les auteurs de cet ouvrage collectif ont accepté de verser leurs droits d'auteur à Médecins Sans Frontières (France). MSF n'a eu aucune implication dans la conceptualisation et la confection de cet ouvrage, mise à part la participation de Fabrice Weissman (directeur du Centre de recherche sur l'action et les savoirs humanitaires créé par MSF) qui a rédigé un chapitre. Tous les auteurs ainsi que les deux co-directeurs ont exercé leur pleine indépendance académique et sont libres d'endosser ou non les positions prises par MSF.

Introduction

- [1967a], « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue française de science politique*, 17 : 5, p. 837-861.
- [1967b], *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- Austin John [1861], *The Province of Jurisprudence Determined* (1832), 2nd ed., London, John Murray.
- Badie Bertrand [2011], *La Diplomatie de connivence : les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte.
- Battistella Dario [2012], *Théorie des relations internationales*, 4^e éd., Paris, Presses de Sciences Po.
- Beitz Charles R. [1979], *Political Theory and International Relations*, Princeton, Princeton University Press.
- (dir.) [1985], *International Ethics*, Princeton, Princeton University Press.
- [2009], *The Idea of Human Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Beitz Charles et Robert Goodin (dir.) [2009], *Global Basic Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Bellamy Alex [2006], *Just Wars : from Cicero to Iraq*, Cambridge, Polity.
- Bemmelen Pieter van [1892], *Les Notions fondamentales du droit civil*, Amsterdam, J. Müller.
- Bentham Jeremy [2011], *Introduction aux principes de morale et de législation*, Paris, Vrin.
- Bohman James et Matthias Lutz-Bachmann (dir.) [1997], *Perpetual Peace : Essays on Kant's Cosmopolitan Ideal*, Cambridge, The MIT Press.
- Bonanate Luigi [1995], *Ethics and International Politics*, Cambridge, Polity.
- Boniface Pascal (dir.) [2000], *Morale et relations internationales*, Paris, IRIS-Puf.
- Booth Ken, Tim Dunne et Michael Cox (dir.) [2001], *How Might we Live ? Global Ethics in the New Century*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bourgeois Léon [1922], « La morale internationale », *Revue générale de droit international public*, 29, p. 5-22.
- [1923], *Les Raisons de vivre de la Société des Nations*, communication au Comité Nobel du Parlement norvégien.
- Brock Gillian [2009], *Global Justice : A Cosmopolitan Account*, Oxford, Oxford University Press.
- Brown Chris [1992], *International Relations Theory : New Normative Approaches*, London, Harvester Wheatsheaf.

Éthique des relations internationales

- Brown Garrett Wallace [2009], *Grounding Cosmopolitanism: From Kant to the Idea of a Cosmopolitan Constitution*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Boucher David [2009], *The Limits of Ethics in International Relations: Natural Law, Natural Rights, and Human Rights in Transition*, Oxford, Oxford University Press.
- Boylan Michael (dir.) [2011], *The Morality and Global Justice Reader*, Boulder, Westview Press.
- Braillard Philippe [1974], *Philosophie et relations internationales*, Genève, Institut universitaire de hautes études internationales.
- Caney Simon [2005], *Justice Beyond Borders: A Global Political Theory*, Oxford, Oxford University Press.
- Canto-Sperber Monique [2005], *Le Bien, la guerre et la terreur : pour une morale internationale*, Paris, Plon.
- [2010], *La Morale du monde*, Paris, Puf.
- Carr Edward Hallett [1949], « The moral foundations for world order », in *Foundations for World Order*, Denver, University of Denver Press, p. 53-76.
- [1964], *The Twenty Years' Crisis 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, 2nd ed., New York, Harper & Row.
- Chandler David et Volker Heins (dir.) [2007], *Rethinking Ethical Foreign Policy: Pitfalls, Possibilities and Paradoxes*, London, Routledge.
- Chauvier Stéphane [1998], *Justice internationale et solidarité*, Nîmes, J. Chambon.
- [2006], *Justice et droits à l'échelle globale : six études de philosophie cosmopolitique*, Paris, Éd. de l'EHESS - Vrin.
- Childress Donald E. III (dir.) [2012], *The Role of Ethics in International Law*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Chung Ryoa [2002], « Un cadre conceptuel pour l'emploi de la force. Du paradigme cosmopolitique en éthique des relations internationales », *Annuaire français des relations internationales*, 3, p. 330-343.
- [2006], « Approches normatives des relations internationales », in L. Thiaw-Po-Une (dir.), *Questions d'éthique contemporaine*, Paris, Stock, p. 677-695.
- Chung Ryoa et Geneviève Nootens (dir.) [2010], *Le Cosmopolitisme :*

Introduction

- enjeux et débats contemporains*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Cochran Molly [1999], *Normative Theory in International Relations: A Pragmatic Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Code [1937], *Code de morale internationale*, avant-propos de Maurice Defourny, Paris, Téqui-Spes.
- Cohen Joshua et Martha Nussbaum (dir.) [1996], *For Love of Country: Debating the Limits of Patriotism*, Boston, Beacon Press.
- Coicaud Jean-Marc et Daniel Warner (dir.) [2001], *Ethics and International Affairs: Extent and Limits*, Tokyo, United Nations University Press.
- Colonomos Ariel [2005], *La Morale dans les relations internationales: rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob.
- Coste René [1964], *Morale internationale. L'humanité à la recherche de son âme*, Tournai, Desclée.
- Crawford Neta [2002], *Argument and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dewey John [1923], « Ethics and international relations », *Foreign Affairs*, 1: 3, p. 85-95.
- Dower Nigel [2007], *World Ethics: The New Agenda*, 2nd ed., Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Doyle Michael [1983], « Kant, liberal legacies, and foreign affairs », *Philosophy and Public Affairs*, 12: 3 et 4, p. 205-235 et 323-353.
- Duhamel André et André Lacroix (dir.) [2004], *Éthique et politique en contexte global*, Montréal, Liber.
- Ellis Anthony (dir.) [1986], *Ethics and International Relations*, Manchester, Manchester University Press.
- Elshtrain Jean Bethke [2003], *Just War Against Terror: the Burden of American Power in a Violent World*, New York, Basic Books.
- Erskine Toni [2008], *Embedded Cosmopolitanism: Duties to Strangers and Enemies in a World of « Dislocated Communities »*, Oxford, Oxford University Press.
- [2013], « Normative international relations theory », in T. Dunne, M. Kurki et S. Smith (dir.), *International Relations Theories: Discipline and Diversity*, 3rd ed., Oxford, Oxford University Press, p. 36-58.
- (dir.) [2003], *Can Institutions Have Responsibilities? Collective Moral Agency and International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Éthique des relations internationales

- Folleville Daniel de [1881], *Leçon d'introduction à un cours de droit international privé*, Paris, A. Marescq.
- Folliet Joseph [1930], *Le Droit de colonisation : étude de morale sociale et internationale*, Paris, Bloud et Gay.
- [1934], *Morale internationale*, Paris, Bloud et Gay.
- Franceschet Antonio (dir.) [2009], *The Ethics of Global Governance*, Boulder, Lynne Rienner.
- Frost Mervyn [1996], *Ethics in International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- [2009], *Global Ethics : Anarchy, Freedom and International Relations*, London, Routledge.
- [2012], « Tragedy, Ethics and international relations », in T. Erskine et R. N. Lebow (dir.), *Tragedy and International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 21-43.
- (dir.) [2011], *International Ethics*, London, Sage.
- Giesen Klaus-Gerd [1992], *L'Éthique des relations internationales. Les théories anglo-américaines*, Bruxelles, Bruylant.
- (dir.) [1997], *L'Éthique de l'espace politique mondial : métissages disciplinaires*, Bruxelles, Bruylant.
- Gilabert Pablo [2012], *From Global Poverty to Global Equality : A Philosophical Exploration*, Oxford, Oxford University Press.
- Gismondi Mark D. [2008], *Ethics, Liberalism and Realism in International Relations*, London, Routledge.
- Graham Gordon [2008], *Ethics and International Relations*, 2nd ed., Oxford, Blackwell.
- Griffin James [2008], *On Human Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Guilhot Nicolas (dir.) [2011], *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press.
- Harbour Frances V. [1999], *Thinking about International Ethics : Moral Theory and Cases from American Foreign Policy*, Boulder, Westview Press.
- Hassner Pierre [2000], *La Violence et la Paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Seuil.
- [2003], *La Terreur et l'Empire. La Violence et la Paix*, II, Paris, Seuil.
- Hassoun Nicole [2012], *Globalization and Global Justice : Shrinking Distance, Expanding Obligations*, Cambridge, Cambridge University Press.

Introduction

- Hayden Patrick (dir.) [2001], *The Philosophy of Human Rights*, Michigan, Paragon House.
- (dir.) [2009], *The Ashgate Research Companion to Ethics and International Relations*, Farnham, Ashgate.
- Held David [1995], *Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Stanford, Stanford University Press.
- Held Virginia, Sidney Morgenbesser et Thomas Nagel (dir.) [1974], *Philosophy, Morality, and International Affairs: Essays edited for the Society for Philosophy and Public Affairs*, Oxford, Oxford University Press.
- Herz John [1951], *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, University of Chicago Press.
- Hoffmann Stanley [1957], « Tendances de la science politique aux États-Unis », *Revue française de science politique*, 7 : 4, p. 913-932.
- [1961], « Théorie et relations internationales », *Revue française de science politique*, 11 : 2, p. 413-433.
- [1982], *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Paris, Seuil.
- [1988], *The Political Ethics of International Relations*, Seventh Morgenthau Memorial Lecture on Ethics & Foreign Policy, New York, Carnegie Council on Ethics and International Affairs.
- Holden Barry (dir.) [1996], *The Ethical Dimensions of Global Change*, Basingstoke, Macmillan.
- Hutchings Kimberly [2010], *Global Ethics: An Introduction*, Cambridge, Polity.
- Jacks L. P. [1924], « An international ethic », *Foreign Affairs*, 3 : 2, p. 266-276.
- Jiangène Vilmer Jean-Baptiste [2012], *La Guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, préface d'Hubert Védrine, Paris, Puf.
- [2013], « Pour un réalisme libéral en relations internationales », *Commentaire*, 141, printemps 2013, p. 13-20.
- Jordan Alfred [1904], « The bias of patriotism », *International Journal of Ethics*, 15 : 1, p. 1-27.
- Julien Eugène [1927], *L'Évangile nécessaire à l'ordre international*, Paris, Bloud et Gay.
- Kapstein Ethan B. et Joel H. Rosenthal (dir.) [2009], *Ethics and International Relations*, Farnham, Ashgate.

Éthique des relations internationales

- Keim Willard D. [2000], *Ethics, Morality and International Affairs*, Lanham, University Press of America.
- Kleingeld Pauline [2012], *Kant and Cosmopolitanism : The Philosophical Ideal of World Citizenship*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Koskenniemi Martti [2002], « “The lady doth protest too much” : Kosovo, and the turn to ethics in international law », *Modern Law Review*, 65 : 2, p. 159-175.
- Kraus Herbert [1928], *La Morale internationale*, Paris, Hachette.
- Lang Anthony F. Jr. [2008], *Punishment, Justice and International Relations : Ethics and Order After the Cold War*, London, Routledge.
- Lanux Pierre de [1924], *Éveil d'une éthique internationale*, Paris, Stock.
- Le Bon Gustave [1917], *Premières conséquences de la guerre*, Paris, Flammarion.
- Lebow Richard Ned [2007], *Coercion, Cooperation, and Ethics in International Relations*, New York, Routledge.
- Lefever Ernest W. (dir.) [1972], *Ethics and World Politics : Four Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Lieber Francis [1839], *Manual of Political Ethics*, Part II, Boston, Charles C. Little and James Brown.
- Linklater Andrew [1982], *Men and Citizens in the Theory of International Relations*, New York, St. Martin's Press.
- Lovejoy Arthur O. [1904], « Ethics and international relations », *Bulletin of the Washington University Association*.
- Lu Catherine [2006], *Just and Unjust Interventions in World Politics : Public and Private*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Mauss Marcel [1974], *Œuvres*, t. III, Paris, Éditions de Minuit.
- McConnell Francis J. [1919], « The causes of pre-millenarianism », *The Harvard Theological Review*, 12 : 2, p. 179-192.
- McSweeney Bill (dir.) [1998], *Moral Issues in International Affairs : Problems of European Integration*, Basingstoke, Macmillan.
- Meltzer S. J. [1915], « The deplorable contrast between intranational and international ethics and the mission of medical science and medical men », *Science*, 41 : 1058, 9 avril 1915, p. 515-523.
- Miller David, [1995], *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press.
- Morgenthau Hans J. [1946], *Scientific Man Vs. Power Politics*, Chicago, University of Chicago Press.

Introduction

- [1948], « The twilight of international morality », *Ethics*, 58 : 2, p. 79-99.
- [1985], *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6th ed., New York, Knopf.
- Moulins-Beaufort Éric de et Philippe Poirier (dir.) [2013], *Gouvernance mondiale et éthique au XXI^e siècle*, Collège des Bernardins, Lethiel-leux.
- Nagel Thomas [1993], *Le Point de vue de nulle part*, Combas, Éd. de l'Éclat.
- Nardin Terry [1983], *Law, Morality, and the Relations of States*, Princeton, Princeton University Press.
- Nardin Terry et David R. Mapel (dir.) [1992], *Traditions of International Ethics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Niebuhr Reinhold [1932], *Moral Man and Immoral Society*, New York, Charles Scribner's Sons.
- [1965], *Man's Nature and His Communities*, New York, Charles Scribner's Sons.
- Nolan Cathal J. (dir.) [2004], *Ethics and Statecraft: The Moral Dimension of International Affairs*, 2nd ed., Westport, Praeger.
- O'Neill Onora [1986], *Faces of Hunger: an Essay on Poverty, Justice, and Development*, London, Allen & Unwin.
- Pattison James [2010], *Humanitarian Intervention and the Responsibility to Protect*, Oxford, Oxford University Press.
- Pelissier Jean et Maxime-Émile Arnaud [1912], *La Morale internationale. Ses origines – Ses progrès*, Monaco, Institut international de la Paix.
- Papaux Alain [1997], *L'Éthique du droit international*, Paris, Puf.
- Pin-Fat Véronique [2010], *Universality, Ethics and International Relations: A Grammatical Reading*, London, Routledge.
- Pogge Thomas [2002], *World Poverty and Human Rights*, Cambridge, Polity.
- Pogge Thomas et Keith Horton (dir.) [2008], *Global Ethics: Seminal Essays*, St. Paul, Paragon House.
- Pogge Thomas et Darrel Moellendorf (dir.) [2008], *Global Justice: Seminal Essays*, St. Paul, Paragon House.
- Politis Nicolas [1944], *La Morale internationale*, New York, Brentano's.
- Price Richard M. (dir.) [2008], *Moral Limit and Possibility in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Éthique des relations internationales

- Ramel Frédéric [2007], « Introduction : Quand Sophia rencontre Arès. Des intérêts de la philosophie en relations internationales », *Études internationales*, 38 : 1, p. 5-17.
- [2011], *Philosophie des relations internationales*, 2^e éd., Paris, Presses de Sciences Po.
- Ramsey Paul [1968], *The Just War : Force and Political Responsibility*, New York, Charles Scribner's Sons.
- Rawls John [1971], *A Theory of Justice*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.
- [1993], « The law of peoples », *Critical Inquiry*, 20 : 1, p. 36-68.
- [1996], *Le Droit des gens*, commentaire de Stanley Hoffmann, Paris, Éd. Esprit.
- [1999], *The Law of Peoples : With the "Idea of Public Reason" Revisited*, Cambridge, Harvard University Press.
- [2006], *Paix et démocratie : le droit des peuples et la raison publique*, Paris, La Découverte.
- Recchia Stefano [2007], « Restraining imperial hubris : The ethical bases of realist international relations theory », *Constellations*, 14 : 4, p. 531-556.
- Renaut Alain [2013], *Un monde juste est-il possible ? : contribution à une théorie de la justice globale*, Paris, Stock.
- Risse Mathias [2012], *On Global Justice*, Princeton, Princeton University Press.
- Robertson John M. [1903], « International ethics. A lecture (1897) », in *Essays in Ethics*, London, Bonner.
- Rodin David (dir.) [2007], *War, Torture and Terrorism : Ethics and War in the 21st Century*, Oxford, Blackwell.
- Rosenthal Joel H. [1991], *Righteous Realists*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Rosenthal Joel H. et Christian Barry (dir.) [2009], *Ethics and International Affairs : A Reader*, 3rd ed., Washington DC, Georgetown University Press.
- Scheuerman William E. [2011], *The Realist Case for Global Reform*, Cambridge, Polity.
- Schwarzenberger George [1941], *Power Politics : An Introduction to the Study of International Relations and Post-War Planning*, London, Jonathan Cape.

Introduction

- Scruggs William L. [1893], « Is it a science ? », *Science*, 21 : 537, 19 mai 1893, p. 273-274.
- Seckinelgin Hakan et Hideaki Shinoda (dir.) [2001], *Ethics and International Relations*, New York, Palgrave.
- Shapcott Richard [2010], *International Ethics: A Critical Introduction*, Cambridge, Polity.
- Shue Henry [1980], *Basic Rights: Subsistence, Affluence and United States Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press.
- [1988], « Mediating Duties », *Ethics*, 98 : 4, p. 687-704.
- Shue Henry et David Rodin (dir.) [2007], *Preemption. Military Action and Moral Justification*, Oxford, Oxford University Press.
- Sims Nicholas A. (dir.) [1981], *Explorations in Ethics and International Relations: Essays in Honour of Sydney D. Bailey*, London, Croom Helm.
- Singer Peter [1972], « Famine, affluence, and morality », *Philosophy and Public Affairs*, 1 : 3, p. 229-243.
- [2004], *One World: The Ethics of Globalization*, 2nd ed., New Haven, Yale University Press.
- Smith Karen E. et Margot Light (dir.) [2001], *Ethics and Foreign Policy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Smith Steve [1992], « The forty years' detour: The resurgence of normative theory in international relations », *Millennium. Journal of International Studies*, 21, p. 489-506.
- Soras Alfred de [1964], *Morale internationale*, Paris, Fayard.
- Sullivan William M. et Will Kymlicka (dir.) [2007], *The Globalization of Ethics: Religious and Secular Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sutch Peter [2001], *Ethics, Justice and International Relations: Constructing an International Community*, London, Routledge.
- Tan Kok-Chor [2004], *Justice without Borders: Cosmopolitanism, Nationalism and Patriotism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Taylor John [1893], « A prophet's view of international ethics », *The Expositor*, août 1893, p. 96-107.
- Thompson Kenneth W. [1967], « Normative theory in international relations », *Journal of International Affairs*, 21 : 2, p. 278-292.
- [1980], *Morality and Foreign Policy*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.

Éthique des relations internationales

- (dir.) [1985], *Ethics and International Relations*, New York - New Brunswick, Council on Religion & International Affairs - Transaction Books.
- Tesón Fernando [1998], *A Philosophy of International Law*, Boulder, Westview Press.
- Tomuschat Christian [2008], *Human Rights Between Idealism and Realism*, Oxford, Oxford University Press.
- Tufts James H. [1918], « Ethics and international relations », *International Journal of Ethics*, 28 : 3, p. 299-313.
- Valentini Laura [2011], *Justice in a Globalized World: A Normative Framework*, Oxford, Oxford University Press.
- Valls Andrew (dir.) [2000], *Ethics in International Affairs: Theories and Cases*, Lanham, Rowman & Littlefield.
- Waisová Šárka et Ladislav Cabada [2011], *Ethics in Foreign Policy: Post-modern States as the Entrepreneurs of Kantian Ethics*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- Walzer Michael [2006], *Guerres justes et injustes: argumentation morale avec exemples historiques*, avec après-propos inédit de l'auteur, Paris, Gallimard.
- Warren Howard C. [1917], « Social forces and international ethics », *International Journal of Ethics*, 27 : 3, p. 350-356.
- Weber Max [1959], *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon.
- Widdows Heather [2011], *Global Ethics: An Introduction*, Durham, Acumen Publishers.
- Williams Bruce [1923], « State morality in international relations », *The American Political Science Review*, 17 : 1, 1923, p. 17-33.
- Wolfers Arnold [1962], *Discord and Collaboration: Essays on International Politics*, Baltimore, Johns Hopkins Press.
- Wolin Sheldon S. [1969], « Political theory as a vocation », *American Political Science Review*, 63 : 4, p. 1062-1082.